Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261117-2026-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Numéro : 2026-095
Codification acte : 7.10

DELIBERATION

Objet : Mise à jour du tableau des durées d'amortissement des immobilisations

Le 16 novembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire
Nombre de membres en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER , Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Eric LAGER à Monsieur Marcel JACOB.

Absent : Monsieur Ludovic CEYTE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération 2022-57 du 27 juin 2022, l'assemblée a fixé la règle des amortissements au prorata temporis et validé la fongibilité des crédits dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57.
Puis, par délibération n° 99 du 18 novembre 2024, le Conseil municipal a fixé les durées d'amortissement applicables aux immobilisations incorporelles et corporelles de la commune dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il expose que :

- Suite à la cession à l'euro symbolique des terrains situés au lieu-dit Le Grand Volon à Saint-Etienne Métropole, cette opération doit être enregistrée au compte 204412 - Subventions d'équipement versées en nature à des organismes publics - Bâtiments et installations.
- Suite aux travaux exceptionnels de voirie, conduits par SEM, et financés par la collectivité par attribution de compensation d'investissement correspondant aux annuités d'un prêt sur 20 ans. Cette opération doit être enregistrée au compte 2046.

Monsieur le Maire explique que ces catégories de biens n'étaient pas utilisées à ce jour dans la collectivité, il convient donc de compléter le tableau des durées d'amortissement adopté par la délibération susmentionnée de 2024, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Dans un souci de lisibilité et de sécurité juridique, il propose au Conseil municipal d'approuver un tableau consolidé reprenant l'ensemble des durées d'amortissement applicables aux immobilisations incorporelles et corporelles de la commune, incluant la création des nouvelles rubriques :

- 204412 - Subventions d'équipement versées en nature à des organismes publics - Bâtiments et installations avec une durée de 30 ans
- 2046 – Subventions d'équipement versées - attribution de compensation d'investissement avec une durée de 30 ans.

Monsieur le Maire indique que le tableau des durées d'amortissement serait désormais fixé comme suit, à compter de l'exercice 2026.

20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

202. Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme

Nature	Catégorie	Durée
202	Frais liés aux documents d'urbanisme	5 ans

203. Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion

Nature	Catégorie	Durée
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans
2032	Frais de recherches et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	1 an

204. Subventions d'équipement versées

Nature	Catégorie	Durée
2041512	Subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement - Bâtiments et installations	30 ans
2041582	Subventions d'équipement versées aux Autres groupements et collectivités à statut particulier - Bâtiments et installations	30 ans
20422	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	30 ans
204412	Subventions d'équipement versées en nature à des organismes publics - Bâtiments et installations	30 ans
2046	Subventions d'équipement versées - attribution de compensation d'investissement	30 ans

205. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

Nature	Catégorie	Durée
2051	Concessions et droits similaires - Logiciels de bureautique - Licences	5 ans
2051	Concessions et droits similaires -Autres Logiciels	5 ans
2051	Concessions et droits similaires - (Droits d'images, graphismes…)	7 ans
2051	Concessions et droits similaires - (Autres Droits)	10 ans

208. Autres immobilisations incorporelles

Nature	Catégorie	Durée
2088	Autres immobilisations incorporelles	8 ans

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

212. Agencements et aménagement de terrains

Nature	Catégorie	Durée
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans

213. Constructions

Nature	Catégorie	Durée
21321	Immeubles de rapport - Bâtiments privés	30 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	15 ans

215. Installations, matériel et outillage techniques

Nature	Catégorie	Durée
2152	Installation de voirie (Mobilier urbain) : Corbeilles de propreté, rateliers à vélos, signalétique...	5 ans
2152	Installation de voirie (Mobilier urbain) : Barrières, bancs, tables	10 ans
215731	Matériel roulant de voirie (balayeuse, tracto pelle)	8 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (matériel espaces verts, outillage)	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (moteurs, grosses tondeuses, compresseurs, gros matériel)	10 ans

218. Autres immobilisations corporelles

2181. Installations générales, agencements et aménagements divers

Nature	Catégorie	Durée
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans

2182. Matériel de transport

Nature	Catégorie	Durée
21828	Matériel de transport (vélos, karts, petits véhicules)	5 ans
21828	Véhicules de tourisme, petits utilitaires	7 ans
21828	Gros utilitaires, poids lourds, engins et autres matériels de transport	10 ans

2183. Matériel informatique

Nature	Catégorie	Durée
21831	Matériel informatique scolaire (copieur…)	5 ans
21838	Autre matériel informatique (PC station de travail….)	5 ans
21838	Autre matériel informatique (copieur, vidéoprojecteur, caméra vidéoprotection...)	5 ans
21838	Autre matériel informatique (gros matériel)	10 ans

2184. Matériel de bureau et mobilier

Nature	Catégorie	Durée
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	10 ans

2185. Matériel de téléphonie

Nature	Catégorie	Durée
2185	Matériel de téléphonie	2 ans
2185	Matériel de téléphonie (autocommutateur…)	7 ans

2186. Cheptel

Nature	Catégorie	Durée
2186	Cheptel	10 ans

2188. Autres immobilisations corporelles

Nature	Catégorie	Durée
2188	Autres immobilisations corporelles (balançoires, structures à ressort…)	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (électroménager, matériel sportif, matériel classique…)	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (grosse structure aires de jeux, équipement sportif, instruments de musique, équipement de cuisine…)	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (coffre-fort…)	20 ans

Monsieur le Maire précise que les autres dispositions prises, par délibération 2022-57 du 27 juin 2022, demeurent inchangées.

Il ajoute que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « finances et personnel » le 12 novembre 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour (Groupes Pour un autre Envol et Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon) et 4 abstentions (Groupe Des racines et de l'audace) :

- **FIXE** la durée d'amortissement à 30 ans, des comptes :
  - **204412** - Subventions d'équipement en nature à des organismes publics - Bâtiments et installations,
  - **2046** – Subventions d'équipement versées - attribution de compensation d'investissement.

- **APPROUVE** le tableau consolidé des durées d'amortissement des immobilisations tel que présenté ci-dessus à compter de l'exercice 2026,

- **PRECISE** que le présent tableau remplace celui adopté par la délibération n° 99 du 18 novembre 2024 qui est de ce fait abrogée,

- **VALIDE** l'application de ces dispositions au budget principal et aux budgets annexes relevant de la nomenclature M57.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 novembre 2026

Le Maire,
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE